

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

26 MAI 2020

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À REMPLACER LES EXAMENS PAR DES ÉVALUATIONS
FORMATIVES ET À ORGANISER DES REMÉDIATIONS EN
CONSÉQUENCE CET ÉTÉ ET LE QUADRIMESTRE PROCHAIN

DÉPOSÉE PAR **MMES ANOUK VANDEVOORDE ET ELISA GROPPI ET M.
JEAN-PIERRE KERCKHOFS ET MME ALICE BERNARD.**

RÉSUMÉ

La Belgique est touchée par une crise sanitaire sans précédent qui a de nombreuses répercussions, notamment sur l'enseignement supérieur. Le coronavirus a imposé aux étudiants et enseignants de rester chez eux. Avec la suspension des cours présentiels, les conditions et la qualité d'apprentissage ont été fortement impactées. Le passage aux cours et aux examens en ligne pose de nombreux problèmes, du stress et aggrave les inégalités déjà fortes dans notre enseignement. Un consensus existe chez tous les partis et acteurs de l'enseignement supérieur concernant le caractère stressant et difficile de la situation. Cette proposition de résolution vise à remplacer les examens par des évaluations formatives et à organiser des remédiations en conséquence cet été et le quadrimestre prochain.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À REMPLACER LES EXAMENS PAR DES ÉVALUATIONS FORMATIVES ET À ORGANISER DES REMÉDIATIONS EN CONSÉQUENCE CET ÉTÉ ET LE QUADRIMESTRE PROCHAIN	6

DÉVELOPPEMENTS

La crise du coronavirus nous touche toutes et tous, dans notre quotidien. Cela concerne également les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur. En ce début de session d'examen et après plusieurs semaines de cours en ligne, les problèmes et les craintes se multiplient. Le coronavirus a imposé aux étudiants et enseignants de rester chez eux.

La crise sanitaire a créé des conditions de vie et d'étude particulièrement difficiles. D'une part, dans toute une série de familles, il y a des parents ou des proches qui sont gravement malades ou qui décèdent, qui doivent travailler dans des conditions particulièrement difficiles ou qui doivent encaisser les conséquences économiques du chômage technique ou d'une perte d'emploi. D'autre part, les cours en ligne n'équivalent pas aux cours normaux : être en classe avec l'enseignant, pouvoir poser des questions, demander conseil, participer à des travaux pratiques et des laboratoires... tout cela est très différent que d'être seul chez soi face à des cours en ligne mis en place dans des conditions parfois précipitées. Un cours en ligne ne peut pas être considéré comme un cours normal.

L'accès à un cadre d'étude serein et à des outils propices à l'apprentissage est d'ailleurs très restreint et inégalitaire d'un étudiant à l'autre. Selon un sondage réalisé par la Fédération des Étudiant.e.s Francophones (FEF), un étudiant sur quatre n'a pas d'endroit calme pour travailler.

Malgré la créativité et l'investissement de nombreux enseignants, la qualité de nombreux cours a été impactée. 60% des étudiants sont insatisfaits des conditions d'études virtuelles, et un étudiant sur deux estime que les cours en ligne n'équivalent pas à un cours en auditoire. Dans ces conditions particulièrement difficiles, 70% des étudiants estiment devoir faire face à une surcharge de travail par rapport à une fin d'année normale et 85% des étudiants ont exprimé un stress supplémentaire en raison de l'approche des examens et de leurs modalités.

Les modalités d'examens annoncées sont trop peu adaptées à cette situation exceptionnelle. Toujours selon la FEF, deux tiers des étudiants sont confrontés à une matière d'examen inchangée malgré la transformation radicale des modalités d'enseignement. En plus de ces inégalités que subissent beaucoup d'étudiants, la FEF révèle également les profondes inégalités entre établissements. Les étudiants remarquent que : « Pour des études identiques, certaines écoles annulent les examens alors que d'autres maintiennent l'entièreté des cours. »

De nombreux problèmes techniques sont sur-

venus dans de nombreuses institutions du supérieur et des pannes informatiques ont aussi eu lieu ces dernières semaines : les pannes générales de VOO ou de Telenet, les plateformes des institutions qui ne supportent pas des affluences trop grandes (ULB, UCL, ULiège etc.). De très nombreux étudiants et enseignants ont également rencontrés de très nombreux problèmes individuels de connexion ou de réseau.

Le stress engendré par ce type de problèmes ne fait que renforcer la pression déjà forte en raison de la situation exceptionnelle et pleine d'incertitudes de ces dernières semaines. Mais aussi en raison des orientations que les établissements ont prises, comme les limitations de temps pour répondre en examen QCM (à peine 18 secondes par question) ou l'impossibilité de revenir en arrière, actions pourtant normales lors d'examens « normaux. »

Huit organisations de jeunesse politiques et syndicales, à savoir la Fédération des étudiants libéraux, EcoloJ, les Jeunes socialistes, Comac, les Étudiants démocrates humanistes, Défi Jeunes, les Jeunes FGTB et l'Union syndicale étudiante, ont tiré la sonnette d'alarme dans une lettre ouverte adressée à la ministre Valérie Glatigny : elles y dénoncent la gestion de la crise qui abandonne les étudiants, accroît les inégalités et renforce leur détresse psychologique.

Des milliers d'étudiants ont d'ailleurs témoigné sur leur situation souvent dramatique. Avec des témoignages qui montrent l'impossibilité pour un étudiant sur quatre d'étudier sereinement à domicile et les inégalités qui sont renforcées par cette crise. Yasemin raconte : « Impossible d'étudier durant ce confinement car en temps normal j'étudie en bibliothèque vu que chez moi il n'y a pas d'endroit propice à l'étude. »

Ou encore Eva : « Je dois faire avec une connexion internet capricieuse qui fonctionne un jour mais me lâche complètement le lendemain. Je suis aussi dans l'impossibilité d'imprimer mes cours. Cette situation fait peser sur mes épaules un stress indescriptible qui perturbe mon sommeil et m'empêche de m'alimenter correctement. »

Le stress est difficile à porter dans cette situation inédite. Laura explique : « Entre les cours et la vie extérieure à cause du coronavirus, je suis stressée comme je ne l'ai jamais été auparavant : crise de larme, perte de poids, pensées noires qui sont de plus en plus fréquentes. Le manque de considération de l'école me choque. [...] Aujourd'hui, après avoir reçu les différentes modalités d'évaluation, je réalise qu'on a exactement la même matière à étudier et que nous serons interrogés de la même

manière que si nous avons eu cours en classe alors que nous n'avons eu aucun suivi. C'est aberrant, je suis dégoûtée, j'ai envie de pleurer et de tout arrêter alors que j'adore mes études. »

Mikel aussi résume bien sa situation : « L'université qui t'annonce que si le serveur scolaire foire, t'as droit à une seconde session, car c'est à ça qu'elle sert ; et la matière d'examen qui est basée sur des labos qu'on aurait dû réaliser chez nous alors qu'on n'a pas le matériel... comment voulez-vous qu'on s'en sorte ? »

Les examens et leurs modalités reviennent systématiquement. Comme avec Lisa qui raconte son premier examen : « Je viens de passer mon premier examen en ligne : une horreur. Des bugs sur le site, des questionnaires envoyés en trop, des formats non supportés par la plateforme, la durée de l'examen même pas précisée si ce n'est oralement lors d'une séance teams. On dirait vraiment que l'unif ne s'est pas du tout assez préparée et je me dis qu'inévitablement pleins d'étudiants vont en pâtir... »

La conséquence de cette situation est terrible : trois quarts des étudiants pensent que leurs chances de réussite sont moindres que lors d'une année académique normale et un sur cinq a décroché de ses études. Un étudiant sur cinq est déjà en décrochage suite au passage aux cours en ligne. De très nombreux étudiants s'expriment pour expliquer leur incapacité matérielle ou émotionnelle de continuer, ne trouvant d'autre solution que d'abandonner leurs études.

Nous sommes face à une réelle catastrophe tant pédagogique que sociale dans l'enseignement supérieur. La situation et l'état de trop nombreux étudiants sont catastrophiques et il est nécessaire de les écouter et de réagir.

Si des adaptations à la session d'examen ont eu lieu, il apparaît de plus en plus évident qu'elles ne suffisent pas. L'accumulation de facteurs stressants commence à peser lourdement sur la réussite de milliers d'étudiants et cette session est en train de se transformer en grande opération de sélection sociale.

Pourtant, au début du confinement, la ministre Valérie Glatigny avait clairement déclaré qu'aucun étudiant ne pouvait être pénalisé par cette crise. Cet impératif est d'ailleurs soutenu par tous les partis. Dans ce cadre, les modalités d'évaluation doivent être adaptées, sans quoi le risque est grand de pénaliser de nombreux étudiants, et encore plus durement ceux qui sont déjà touchés par les inégalités de notre enseignement.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de remplacer les examens par des évaluations formatives et d'organiser des remédiations en conséquence dans les semaines suivant la session d'examen.

Dans le rapport « Déconfinement sociétal : remettre l'humain au cœur de la stratégie de déconfinement » écrit par 123 chercheurs universitaires, il est préconisé dans la partie enseignement supérieur que : « maintenir des sessions d'examens à visée certificative aboutirait à un déni des lacunes dans la formation et à une injustice grave : la seule chose que des évaluations permettraient de certifier, c'est l'accroissement des inégalités causé par le confinement. Le risque est de provoquer l'incompréhension, la colère et la démotivation des étudiants face au refus de reconnaître leurs conditions d'existence. Il serait opportun d'utiliser la session pour procéder à des évaluations formatives, ou pour accompagner les étudiants et tenter de remédier aux situations les plus délicates. » Ils concluent qu'il faut : « Favoriser les évaluations formatives (découplées donc de la sanction certificative). »

En outre, le taux d'échec en première bachelier à l'université est déjà de 65 % en temps normal. À ce sujet, ces mêmes chercheurs écrivent : « [Les professeurs] ont le sentiment d'avoir vite « perdu » une part importante des étudiants, en particulier ceux du BAC 1, qui n'ont pas encore eu le temps de se familiariser avec la dynamique du travail universitaire. » À ce rythme, on peut prévoir une hécatombe chez les étudiants.

Enfin, il y a pour l'année prochaine une absolue nécessité d'organiser des remédiations dès que possible pour les étudiants qui le souhaitent et qui en ont besoin. Nous devons permettre aux étudiants de rattraper un éventuel retard. Ceci afin de garantir la qualité de l'enseignement.

Ce constat et cette piste sont aussi avancés par Patricia Vandamme, conseillère pédagogique à l'UCLouvain. Elle défend l'opportunité d'organiser des évaluations formatives pour cette session d'examen afin d'éviter d'exacerber les inégalités dans l'enseignement supérieur.

Cette piste est par ailleurs également avancée dans la déclaration de politique communautaire du présent gouvernement, qui propose à juste titre que les « taux d'échec sont trop importants dans l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, le Gouvernement entend : Renforcer l'accompagnement des étudiants, avec une attention particulière pour les étudiants de première année de l'enseignement supérieur, via par exemple la création ou la valorisation d'une structure d'accompagnement ; Encourager les évaluations formatives et la généralisation des examens blancs ».

Une évaluation formative est une évaluation qui a pour fonction d'améliorer l'apprentissage en détectant les difficultés de l'apprenant afin de lui venir en aide à travers de la remédiation. Une évaluation formative n'est donc pas une annulation pure et simple des examens. Permettre que chaque étudiant obtienne minimum 10/20 évite que les étudiants soient pénalisés par la situation excep-

tionnelle de crise. Cela permet avant tout d'évaluer leurs apprentissages et d'organiser des remédiations cet été et le quadrimestre prochain afin de garantir l'acquisition des matières.

De cette manière, nous évitons un échec massif des étudiants tout en assurant la qualité de l'enseignement en permettant à chaque étudiant de réellement assimiler la matière dans les meilleures conditions possibles. Une pétition allant en ce sens a été lancée par Comac, le mouvement étudiant du PTB, et a déjà rassemblé plusieurs milliers de signatures.

Pour les années diplômantes, il est évident que l'objectif doit être de permettre aux étudiants d'obtenir leur diplôme le plus vite possible. Des examens certificatifs doivent donc avoir lieu, mais le jury doit pouvoir tenir compte de la situation exceptionnelle. Il est donc nécessaire de travailler de concert avec les établissements d'enseignement supérieur pour élargir le droit à tous les étudiants de passer leurs évaluations certificatives (examens, rapports de stage, travaux de fin d'études) jusqu'au 30 janvier 2021 s'ils en font la demande.

La qualité des apprentissages doit être au centre de nos préoccupations et les étudiants ne peuvent être pénalisés par la crise actuelle. Une solution à la mesure de la situation doit être prise. Aucun étudiant ne peut être pénalisé par cette crise et voir la poursuite de son cursus menacée. Aucun étudiant ne devrait avoir à arrêter ses études à cause de cette crise.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À REMPLACER LES EXAMENS PAR DES ÉVALUATIONS FORMATIVES ET À ORGANISER DES REMÉDIATIONS EN CONSÉQUENCE CET ÉTÉ ET LE QUADRIMESTRE PROCHAIN

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- a) Considérant que la crise du coronavirus a fortement impacté le quotidien des étudiants et établissements de l'enseignement supérieur, tant dans l'organisation des cours que dans le stress engendré par la situation sanitaire ;
 - b) Considérant que les cours en ligne n'équivalent pas aux cours normaux : être en classe avec l'enseignant, pouvoir poser des questions, demander conseil, participer à des travaux pratiques et des laboratoires... tout cela est très différent que d'être seul chez soi face à des cours en ligne mis en place dans des conditions précipitées. Malgré la créativité et l'investissement de nombreux enseignants (et la nécessité de les saluer pour leur travail), la qualité de nombreux cours a été impactée ;
 - c) Considérant que l'accès à un cadre serein et à des outils propices à l'apprentissage est très inégalitaire d'un étudiant à l'autre : l'accès à un ordinateur performant et à une imprimante est très inégal, l'accès à une connexion internet stable et performante est instable et imprévisible et qu'1/4 des étudiants n'ont pas d'endroit calme pour travailler chez eux ;
 - d) Considérant les nombreux problèmes techniques rencontrés par de nombreuses institutions du supérieur et les pannes informatiques qui ont eu lieu ces dernières semaines ;
 - e) Considérant que, selon une enquête de la FEF, deux tiers des étudiants sont confrontés à une matière d'examen qui n'a pas été adaptée malgré la transformation radicale des modalités d'enseignement (cela concerne même 80 % des étudiants universitaires) ;
 - f) Considérant que, selon la même enquête, 70 % des étudiants estiment devoir faire face à une surcharge de travail par rapport à une fin d'année normale et 85 % des étudiants expriment un stress supplémentaire en raison de l'approche des examens et de leurs modalités ;
 - g) Considérant la conclusion de cette enquête, qui indique que 3 étudiants sur 4 pensent que leurs chances de réussite sont moindres que lors d'une année académique normale ;
 - h) Considérant le rapport « Déconfinement sociétal : remettre l'humain au cœur de la stratégie de déconfinement » écrit par 123 chercheurs universitaires, qui préconise dans la partie enseignement supérieur que : « maintenir des sessions d'examens à visée certificative aboutirait à un déni des lacunes dans la formation et à une injustice grave : la seule chose que des évaluations permettraient de certifier, c'est l'accroissement des inégalités causé par le confinement. Le risque est de provoquer l'incompréhension, la colère et la démotivation des étudiants face au refus de reconnaître leurs conditions d'existence. Il serait opportun d'utiliser la session pour procéder à des évaluations formatives, ou pour accompagner les étudiants et tenter de remédier aux situations les plus délicates. »
- i) Considérant l'analyse de Patricia Vandamme, conseillère pédagogique à l'UCLouvain, sur l'opportunité d'organiser des évaluations formatives pour cette session d'examen afin d'éviter d'exacerber les inégalités dans l'enseignement supérieur ;
 - j) Considérant l'arrêté adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'ouvre la possibilité aux étudiants d'années diplômantes de terminer leur stage ou de remettre leur travail de fin d'études avec un délai étendu jusqu'au 30 septembre, voire jusqu'au 30 janvier, qu'en cas de force majeure ;
 - k) Considérant que la qualité des apprentissages doit être au centre de nos préoccupations, que les étudiants ne peuvent être pénalisés par la crise actuelle et qu'une solution à la mesure de la situation doit être prise ;
- Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :
- Pour les années non diplômantes :
- De travailler de concert avec les établissements d'enseignement supérieur pour transformer les examens certificatifs en évaluations formatives afin de garantir à la fois les meilleures conditions d'apprentissages adaptées à la situation exceptionnelle et qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par la crise. L'évaluation formative est une évaluation qui a pour fonction d'améliorer l'apprentissage en détectant les difficultés de l'apprenant (diagnostic) afin de lui venir en aide (remédiation). Garantir un minimum de 10/20 aux examens tout en mettant en place des remédiations cet été et le quadrimestre prochain, et en réorganisant le cursus l'année prochaine permettrait d'éviter tant le phénomène d'abandon des études qui s'amplifie qu'un échec massif des étudiants, tout en assurant la qualité de l'enseignement en permettant à chacun de réellement assimiler la matière dans les meilleures conditions possibles ;

Pour les années diplômantes :

- De travailler de concert avec les établissements d'enseignement supérieur pour élargir le droit à tous les étudiants de passer leurs évaluations certificatives (examens, rapports de stage, travaux de fin d'études) au 30 janvier 2021 s'ils.elles en font la demande. Il est évident que l'objectif doit être de permettre aux étudiants d'obtenir leur diplôme le plus vite possible. Des examens certificatifs doivent donc avoir lieu, mais le jury doit pouvoir tenir compte de la situation exceptionnelle ;

Pour toutes les années :

- De travailler de concert avec les établissements d'enseignement supérieur pour organiser des remédiations cet été et l'année prochaine afin de garantir l'acquisition de la matière et la qualité de la formation.

A. Vandevoorde

E. Groppi

J.-P. Kerckhofs

A. Bernard